

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 6

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

A propos de l'achat d'une propriété boisée à Ste-Croix.

La commune de Ste-Croix a récemment augmenté, d'une façon sensible, la surface de ses propriétés foncières par l'acquisition du Mont de la Mayaz. Il nous a paru utile, à cette occasion, de relater brièvement l'historique des différents achats faits par cette commune, dans le but d'agrandir son domaine, pensant intéresser par là les lecteurs du Journal forestier.

Sans vouloir remonter aux époques anciennes de la constitution des biens communaux, nous commencerons par l'acquisition, faite en 1785, du pâturage de la Déneyriaz-dessous, pour la somme de fr. 12.500 anciens, soit fr. 18.750 de notre monnaie actuelle. Cette propriété, d'une superficie de 100 ha., était le premier estivage amodié qu'a possédé la commune de Ste-Croix.

Un second achat fut effectué, environ 100 ans plus tard, soit en 1893. Propriété de M. Kündig, maître de postes à Yverdon, la Déneyriaz-dessus fut achetée pour la somme de fr. 37.000, et augmenta de 135 ha. la surface des biens communaux.

En 1912, époque à laquelle Ste-Croix se constitua en arrondissement forestier indépendant, la surface des forêts était de 1331 ha., et celle des pâturages de 549 ha. Au début de cette même année, les autorités communales conclurent l'achat du Mont de Baulmes. Cette propriété appartenant à l'hoirie Roussel, à Pontarlier, était depuis longtemps l'objet de l'envie des habitants de Ste-Croix. En effet, situé à l'extrême est de la crête des Aiguilles de Baulmes, ce magnifique pâturage, d'une superficie de 96 ha., recevait pendant toute la belle saison la visite de nombreux Ste-Crix, qui venaient admirer la vue merveilleusement étendue dont on jouit depuis ce belvédère; mais un sentiment d'appréhension bien légitime remplissait tous ces cœurs montagnards, c'est qu'un consortium quelconque (c'était le temps où ils fleurissaient), ne vint à acquérir ce domaine, pour y planter un palace non moins quelconque, ce qui eût banni à tout jamais l'indigène. Par bonheur, le propriétaire ne se doublait pas d'un spéculateur; il offrit purement et simplement le Mont de Baulmes à la commune de Ste-Croix, qui s'empressa de l'acquérir pour la somme de fr. 115.000. C'était un gros chiffre pour l'époque, car à ce moment-là l'alpage rapportait fr. 2500 et le bois environ fr. 1000; l'intérêt de la somme engagée étant donc de 3 %, l'affaire ne pouvait être qualifiée de brillante. Mais les temps ont changé depuis lors; actuellement, le prix de location est de fr. 8500 et les ventes de bois produisent environ fr. 3000; l'intérêt est maintenant de 10 %: l'affaire est devenue excellente. Ensuite de cet achat, la surface du domaine forestier se montait à 1370 ha. et celle du domaine pastoral à 606 ha.

Au début de 1920, la commune de Ste-Croix entra en négociation en vue de l'acquisition du Mont de la Mayaz. Cette propriété, située

entièvement sur le territoire communal, appartenait jusqu'ici à une famille neuchâteloise, et rien ne faisait prévoir qu'elle s'en dessaisirait. Toutefois, quelques bruits de mise en vente firent dresser l'oreille aux habitants de notre commune, toujours à l'affût d'une possibilité d'agrandir le domaine de la collectivité. Le Mont de la Mayaz est entouré de toutes parts par des forêts et pâturages communaux ; il n'en fallait pas davantage pour que le désir de l'acquérir ne devint, en peu de temps, une impérieuse nécessité. Après de laborieuses négociations, estimations et discussions, la commune de Ste-Croix en devint propriétaire pour la grosse somme de fr. 235.000. Bien gros chiffre, en effet, car le Mont de la Mayaz ne dépasse guère 102 ha. de surface ; il est vrai qu'il s'y trouve quelque 13.000 m³ de beau bois de service, et que la proportion des bois dépassant 32 cm. de diamètre est de 63 % du volume total ; la rente n'en sera malgré tout que 4½ % au maximum.

Par l'acquisition du Mont de la Mayaz, la surface forestière de la commune se trouve portée à 1432 ha. et celle des pâturages à 646 ha.

Si nous avons raconté prosaïquement l'historique de ces importants achats, ce n'est certes pas dans un but de vaine gloire pour la commune de Ste-Croix. Il nous a semblé qu'une administration qui ne craint pas, surtout en ces temps où les finances de la collectivité trouvent facilement des débouchés, de consacrer des sommes élevées à augmenter son patrimoine, mérite d'être mentionnée et de servir d'exemple.

Il est regrettable de constater, que maintes fois des communes auraient pu acquérir des immeubles boisés, mais y ont renoncé, parce que les commissions désignées pour étudier l'affaire se sont attachées à des futilités, discutant la qualité des murs de clôture ou les réparations à faire aux chalets, et laissant de côté l'essentiel de la question qui est l'intérêt de la population tout entière.

Bornand, inspecteur forestier.

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière. *M. Grubenmann*, professeur de minéralogie et de pétrographie à l'Ecole forestière et à l'Université de Zurich, a fêté, le 15 avril, en pleine santé, le 70^e anniversaire de sa naissance. Ses collègues et anciens élèves ont organisé, à cette occasion, une manifestation de sympathie qui a revêtu un grand éclat. Professeurs de l'Ecole polytechnique et de l'Université, représentants de la ville de Zurich et de nombreuses sociétés scientifiques, délégués des étudiants des hautes écoles zurichoises, plus de cent personnes avaient tenu à fêter l'anniversaire de ce professeur distingué qui est aussi un savant éminent.

De nombreux orateurs sont venus apporter au jubilaire un juste tribut d'éloges et des preuves touchantes de la reconnaissance d'une